

*Questions orales*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, vous ne me permettriez pas de les énumérer tous. Il y a des groupes agricoles comme UGG, Unifarm et Palliser. Il y a beaucoup de groupes d'agriculteurs dans l'Ouest qui appuient sans réserve ce projet.

Dans les milieux non agricoles, il est généralement admis que c'est ce qu'il faut faire. Je ferai parvenir à mon honorable ami cet après-midi une liste des gens qui ont exprimé le souhait que l'on présente une mesure de ce genre.

**M. Kilgour:** Certains de ces groupes favorisaient le plan Gilson. Je crois savoir qu'il y en a beaucoup moins qui sont en faveur du projet du ministre.

LA PÉTITION D'HABITANTS DE LA SASKATCHEWAN OPPOSÉS À LA MODIFICATION

**M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona):** Madame le Président, le ministre nous dirait-il quelle est sa réaction face à la pétition contre son projet, qui a recueilli 108,000 signatures en Saskatchewan? Nous dirait-il de nouveau pourquoi, à son avis, son projet est juste et équitable pour les collectivités urbaines et agricoles de l'ouest du Canada?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je ne peux évidemment pas faire cela aujourd'hui, mais je le ferai lors du débat sur le bill. La difficulté à laquelle mon vis-à-vis fait allusion surgit inévitablement quand on tente de faire un compromis. En ce qui concerne le mode de paiement, certains disent que la totalité devrait être payée aux producteurs, tandis que d'autres soutiennent qu'il faudrait payer 100 p. 100 aux chemins de fer. Gilson lui-même avait fait un compromis, proposant 81 p. 100 aux producteurs et 19 p. 100 aux chemins de fer. On ne peut contenter tout le monde à 100 p. 100.

C'est pourquoi nous avons proposé une répartition moitié-moitié, tout en sachant fort bien que nous n'avons pas le monopole des bonnes intentions et de l'intelligence et qu'après un certain temps, il faudrait une révision en profondeur. Voilà l'attitude que nous avons adoptée, celle du bon sens. Je regrette que cette formule ne fasse pas encore l'unanimité dans l'Ouest, mais elle recueille des appuis de plus en plus importants.

\* \* \*

LES FINANCES

LA SITUATION DES GENS AUX PRISES AVEC DES EMPRUNTS À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, je veux poser une question au ministre d'État (Finances). Celui-ci n'ignore pas que le ministre des Finances a dit maintes fois à la Chambre que les établissements de prêt se devaient de traiter de façon juste et équitable les gens qui sont aux prises pour longtemps avec un taux élevé d'intérêt hypothécaire.

Le ministre sait-il que la Société du crédit agricole a lié des gens par des prêts hypothécaires à 16¾ p. 100, et la Banque fédérale de développement à 22 p. 100, et cela, pour de longues

périodes? Ne croit-il pas que ces organismes devraient pouvoir maintenant réviser ces prêts hypothécaires?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, lorsqu'on a posé la question au ministre des Finances, je me rappelle que cela concernait les hypothèques sur des maisons. La question, et partant la réponse du ministre visaient donc l'achat de maisons.

Le principe doit évidemment être le même. D'abord, depuis deux ans, la plupart des prêts hypothécaires sont plutôt de courte durée à cause des taux d'intérêt élevés. Les gens qui sont aux prises avec des emprunts hypothécaires à taux d'intérêt élevé ne le sont en général pas pour longtemps. Ensuite, le ministre a signalé que les sociétés qui ont accordé des prêts hypothécaires à des taux d'intérêt élevés l'ont fait pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

Cela étant dit, le ministre s'est engagé à demander aux représentants des banques et des sociétés de fiducie qui offrent des prêts hypothécaires de tenir compte dans toute la mesure du possible des cas particuliers.

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Je pense qu'il a fait valoir justement que le ministre des Finances parlait précisément des propriétaires de maisons individuelles, des plus de 700,000 peut-être qui sont liés par des hypothèques à haut taux d'intérêt, pour des périodes de temps, plus ou moins longues.

Le gouvernement fédéral assume la responsabilité de deux sociétés de la Couronne: la Société du crédit agricole et la Banque fédérale de développement. Ces deux établissements prêtent de l'argent pour de longues durées. Si le ministre est capable de faire apparaître d'un coup de baguette magique 200 millions de dollars pour certains programmes, en quoi lui serait-il impossible de manifester envers ceux qui ont signé des hypothèques à long terme, la même compréhension qu'il demande aux établissements de crédit traditionnels, puisqu'il est comptable de ces deux sociétés de la Couronne?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)):** Madame le Président, je pense que si nous virions 200 millions de dollars aux banques ou aux sociétés de fiducie du Canada comme le demande le député, l'opposition s'empresserait de nous accuser de faire des cadeaux au secteur privé. Le ministre a procédé autrement. Il a dit que les 200 millions supplémentaires viendraient s'ajouter au programme d'infrastructure de 4.6 milliards. Dans ce chiffre, il y a 2.4 milliards pour la création immédiate d'emplois. Nous savons que les gens sont préoccupés par les taux d'intérêt élevés, mais il y a beaucoup de Canadiens qui ont pour préoccupation un emploi immédiat. Voilà la raison de ces 200 millions consacrés aux emplois. Comment l'opposition peut-elle nous critiquer d'affecter 200 millions de plus à la création d'emplois, au profit des Canadiens?